

Chaque année, la période située entre septembre et décembre est la fenêtre de tir pour bénéficier des dispositifs fiscaux adaptés à votre situation et à vos projets. Si vous la laissez passer, vous risquez de rater de belles opportunités durant cet exercice comptable. Voyons de plus près la marche à suivre.

AUDIT D'OPTIMISATION

Prenez le train des opportunités fiscales et sociales

Luc LEESCO

Un audit de mi-exercice en mode "starter"

Reconnaissez-le, si personne ne vous propose de faire une pause, d'analyser votre situation pour saisir les opportunités qui se présentent, vous ne le ferez pas par vous-même. Réaliser un audit va vous bousculer pour votre bien. Si vos résultats ont progressé, il est encore temps de prévoir "une bonne dose de défiscalisation", préventive en quelque sorte.

Une optimisation annuelle, mais au bon moment !

Le milieu de l'année est la période idéale pour s'organiser, se développer, lancer de nouveaux projets. Un premier point peut être réalisé à mi-parcours pour optimiser votre fiscalité, vos charges sociales et tout simplement vous orienter dans vos projets avant d'avoir à faire vos déclarations.

Ni trop tôt... ni trop tard

Avant le mois de juin, ce n'est pas encore l'heure, vous n'avez pas encore de vue



Avant l'heure, c'est pas l'heure, après l'heure, c'est plus l'heure !

précise sur ce qui va se passer (charges sociales, nouvelles règles, chiffre d'affaires, charges diverses...), et il n'est pas possible d'effectuer une comparaison significative sur une durée suffisamment longue avec l'année précédente. Après décembre, ce n'est plus l'heure, il est déjà trop tard, les mesures que vous voudriez prendre ne porteront leurs fruits fiscaux que pour l'exercice suivant. À titre d'exemple, si, après le 31 décembre, vous souscrivez à un plan épargne retraite (PER) pour diminuer votre impôt, la réduction fiscale ne portera que sur l'exercice suivant, qui n'en n'aura peut-être pas besoin.

Ce "contrettemps" empêche toute optimisation fiscale ajustée sur les résultats réels.

L'audit

Vous souhaitez profiter des mesures qui vous sont favorables en respectant la loi ? Pour vous assurer que vous n'allez pas passer à côté d'une opportunité, il vous faut passer en revue les diverses mesures susceptibles de vous intéresser. Vous évalueriez leur intérêt dans la perspective de votre activité et de vos résultats projetés. Il s'agira ensuite de les mettre concrètement en œuvre.



Luc Leesco,
expert-comptable,
partenaire de FNI Compta

Remarquons que la majorité de ces sujets a fait l'objet d'un article conseil d'expert dans le mensuel *Avenir & Santé*. Vous pouvez les retrouver aisément sur le site de la FNI ou ViteMaCompta.fr en invoquant le sujet (ex : chèques-vacances) ou le hashtag numéroté (ex : #139 traite des chèques-vacances).

Mise à jour de vos résultats fin juin

Le préalable à tout audit est l'édition des comptes en cours d'année pour disposer d'un référentiel objectif. Pour ce faire, il vous faudra suivre les étapes suivantes :

- optimisation de la reconnaissance par l'intelligence artificielle ;
- identification des opérations non reconnues ;
- enregistrement des indemnités kilométriques à fin juin ;
- établissement du prévisionnel de l'année en cours.

Autant d'étapes que FNI Compta peut vous aider à faire sans effort et en toute simplicité.

Mise en perspective des résultats

L'objectif est de mettre en perspective vos résultats sur plusieurs années, si possible, afin d'en tirer les enseignements utiles pour la suite :

- comparaison de l'année en cours avec la même période de l'année précédente (A/A-1) ;
- comparaison de vos chiffres avec les statistiques de votre profession ;
- extrapolation des résultats pour toute l'année en cours.

Exploitation de la projection

L'impôt sur le revenu étant calculé par tranches progressives, il est très pénalisant de ne pas faire porter sur un exercice les charges qui le concernent. Ceci est particulièrement sensible lors d'un début d'activité. La première année, vous ne payez qu'un forfait minime. Seul ce montant pourra être déduit. Le coup de massue vous sera alors asséné l'année suivante.

#115 : Cotisations sociales Urssaf et retraite. Selon la prévision de vos résultats, il peut être intéressant d'effectuer une demande de recalcul des cotisations de l'année en cours afin de ne pas subir une régularisation importante l'an prochain.

Ne laissez pas le hasard choisir à votre place !

Les trois temps : Chronos, Kairos et Aiôn

Comme les "mortels" de la Grèce antique, nous souhaitons avoir une prise sur notre destinée. Les Grecs distinguaient en effet trois formes de temporalités : Chronos, Kairos et Aiôn.

→ **Chronos** : c'est le temps irréversible qui conduit les événements sur lesquels nous n'avons pas de prise (vie, mort, pandémie, loi fiscale...). Dans cette temporalité, divers événements peuvent cependant être envisagés à l'avance. Par exemple : installation, mariage, naissance, départ en retraite...

→ **Kairos**, c'est l'opportunité, c'est le bon moment pour entreprendre, s'associer, changer. Par exemple : constitution, achat, revente de patientèle ; création d'une SCI ; investissement locatif ; achat d'un local ; changement d'activité, de lieu...

→ **Aiôn** représente le temps sous la forme de ce qui est récurrent, ce qui revient chaque année. C'est le moment de faire des choix, de s'ajuster à la situation, d'optimiser ses résultats. Minimiser la fiscalité (Madelin, épargne salariale), selon le montant de votre résultat par exemple. C'est l'objet même de cet audit annuel. Par exemple : chèques-vacances, Cesu, Madelin, charges sociales de l'année, prélèvements à la source, etc.



© Collège de France

#113 : Prélèvement à la source. Modulez le prélèvement selon le bénéfice prévisionnel. Un ajustement de vos charges et du prélèvement à la source en cours d'année vous offre souvent une réelle économie fiscale et vous permet de savoir où vous allez. Vos charges sont payées au bon moment ; ainsi vous n'aurez plus à craindre de mauvaises surprises. Vous pourrez utiliser vos liquidités car vous n'avez pas de dette différée vis-à-vis des administrations.

Optimisations incontournables

- #110** : choisir entre IK/frais réels.
 - #109** : acheter ou louer votre voiture.
 - #139** : chèques-vacances
 - #104** : chèque emploi service universel (Cesu).
 - #66** : frais de blanchissage.
 - #67** : frais dentaires et lunettes.
 - #85** : Madelin contrat retraite, vérifier le plafond de déductibilité, etc.
- Pour aller plus loin, reportez-vous aux conseils d'expert publiés dans *Avenir & Santé* ou sur le site FNI Compta.

Pour compléter

Si vous le souhaitez, ce sera l'occasion de faire un grand tour d'horizon sur votre activité, son évolution, les opportunités et événements divers qui peuvent survenir. Ces questionnements assaillent les hommes depuis la nuit des temps. Nous souhaitons tous prévoir pour mieux maîtriser notre destin.

Pour résumer

Un tel audit vous procurera un avantage décisif afin de prendre les bonnes décisions au bon moment :

- mettre en perspective votre vie professionnelle sur plusieurs années ;
- réaliser de substantielles économies d'impôts ;
- anticiper vos charges, ce qui vous permet de disposer sereinement de l'argent que vous venez de gagner. Ce point intéresse particulièrement les professionnels en cours d'installation.

Vous êtes gagnant sur tous les plans avec, en prime, une avance certaine sur la clôture de l'exercice comptable. FNI Compta vous propose cet audit dans le cadre d'un entretien d'une heure environ. ●